



Assemblée générale

Distr. générale
22 août 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 62 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [77/199](#) de l'Assemblée générale sur l'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique. Il met à jour les informations qui figurent dans le rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée à sa soixante-dix-septième session ([A/77/313](#)) et couvre la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Il a été établi sous la coordination du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et tient compte des informations reçues de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation internationale pour les migrations, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme alimentaire mondial.

* [A/78/150](#).

** Le présent rapport a été soumis pour traitement après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.



I. Introduction

1. Malgré les efforts déployés pour prévenir et résoudre les conflits, et en dépit des progrès réalisés grâce à l'initiative « Faire taire les armes d'ici 2030 » de l'Union africaine, l'Afrique reste confrontée aux conflits et à la violence¹. En 2022, les conflits existants et nouveaux ont largement contribué à perpétuer les crises humanitaires et à provoquer de nouveaux déplacements en Afrique.

2. En outre, le ralentissement général de la croissance et de l'élimination de la pauvreté observé sur le continent en 2019 a été aggravé par la détérioration de la situation économique et financière mondiale, elle-même directement affectée par le conflit armé en Ukraine et les effets persistants de la pandémie de coronavirus (COVID-19). Sur certaines parties du continent, les changements climatiques sont venus accroître encore l'insécurité alimentaire. En mettant à mal les ressources en eau et les autres ressources naturelles, ils ont ajouté aux facteurs de déplacement et aux vulnérabilités des populations touchées.

3. À la fin de l'année 2022, une personne réfugiée sur cinq dans le monde se trouvait en Afrique, ainsi que plus d'un tiers des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à cause de conflits, de persécutions et de violences généralisées. L'Afrique abrite quelque 41 millions de personnes déplacées de force, apatrides et rapatriées en besoin d'aide (7 millions de réfugiés, plus d'un demi-million de demandeurs d'asile, 28 millions de déplacés, plus d'un million d'apatrides et 4,2 millions de rapatriés). Les nouvelles crises de déplacement, comme celle créée par le conflit au Soudan, n'ont donné que plus d'ampleur aux besoins humanitaires.

4. À la mi-2023, malgré l'aggravation de la situation en matière de déplacements, un quart seulement du financement nécessaire pour répondre efficacement aux besoins humanitaires actuels et émergents était assuré. Parmi les opérations gravement sous-financées figuraient celles menées dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire comptant un grand nombre de personnes déplacées de force, notamment l'Éthiopie, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Soudan et le Tchad.

II. Facteurs de déplacement

5. Le nombre de personnes réfugiées et déplacées n'a cessé d'augmenter pendant les 10 dernières années, en grande partie à cause des conflits persistants que connaît le continent et que sont venues aggraver des catastrophes telles que les inondations, les sécheresses, les famines et la dégradation de l'environnement. La seule année 2022 a vu le nombre des personnes déplacées augmenter de quelque 3 millions².

6. La République démocratique du Congo a été le pays le plus touché en Afrique. Des civils ont été attaqués par des groupes armés dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, et les tensions intercommunautaires ont persisté dans les provinces du Mai-Ndombe et du Kwilu, dans l'ouest du pays. Le pays a ainsi connu une nouvelle grande vague de déplacements qui y a porté le nombre total de personnes déplacées à 5,96 millions.

¹ Dans le présent rapport, le terme « Afrique » désigne l'Afrique subsaharienne.

² L'Observatoire des situations de déplacement interne est la source de toutes les données relatives à ces déplacements.

7. Les combats dont la province du Nord-Kivu a été le théâtre entre janvier et mars 2023 ont forcé quelque 28 500 personnes à passer au Rwanda, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie.

8. Les violences intercommunautaires dans certaines régions du Soudan du Sud ont forcé environ 18 245 personnes à se rendre en Ouganda au cours du premier semestre de 2023. La crise des réfugiés que connaît le Soudan du Sud reste la plus importante de ce type en Afrique : 2,3 millions de Sud-Soudanais et Sud-Soudanaises ont franchi les frontières éthiopienne, kényane, ougandaise et soudanaise. Après une trêve de cinq mois, le conflit en Éthiopie s'est intensifié de juillet à novembre 2022, portant le nombre de personnes déplacées de 2 716 121 à 2 727 733.

9. Au 30 juin 2023, le conflit au Soudan avait contraint près de 473 927 ressortissantes et ressortissants soudanais et non soudanais à chercher protection dans les pays voisins. Il a également contraint plus de 142 962 ressortissantes et ressortissants non soudanais, pour la plupart des Sud-Soudanais et Sud-Soudanaises (130 319), à reprendre le chemin de leurs pays d'origine dans des conditions difficiles, et a provoqué le déplacement de quelque 2,1 millions de personnes à l'intérieur du pays, le nombre total de personnes déplacées au Soudan du Sud ayant ainsi atteint 3,78 millions.

10. Des groupes extrémistes ont orchestré des actes violents, principalement dans la région du Sahel, dans le bassin du lac Tchad, au Mozambique et en Somalie. Entre septembre et décembre 2022, le Mali et le Niger ont accueilli quelque 11 500 personnes fuyant les violences au Burkina Faso, tandis que 30 000 ressortissantes et ressortissants maliens se sont réfugiés au Burkina Faso et au Niger. Les ressortissantes et ressortissants burkinabés ont été plus de 65 000 à chercher refuge au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Togo, et plus de 360 000 à être déplacés entre septembre et décembre 2022, ce qui portait le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur du pays à environ 2 millions. Des incursions et des attaques ont également été signalées dans les régions septentrionales du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo. De nouvelles vagues de déplacements internes ont ainsi été signalées au Bénin et au Togo. Au Mozambique, les violences extrémistes ont déplacé plus d'un million de personnes à l'intérieur du pays. Les pays riverains du bassin du lac Tchad, qui restent en conflit avec des groupes armés, ont également connu des déplacements internes.

11. Les changements climatiques ont rendu encore plus vulnérables les populations déplacées de force, en particulier en Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique et en Afrique de l'Ouest. Dans la Corne de l'Afrique, de graves sécheresses et inondations ont rendu les terres inutilisables, conduisant à l'insécurité alimentaire et forçant les populations à fuir.

12. Les liens entre les changements climatiques et les conflits, en particulier dans les régions du Sahel et de la Corne de l'Afrique, se font de plus en plus évidents. La désertification et les régimes de précipitations changeants ont amené les communautés d'éleveurs à modifier leurs itinéraires et à traverser des terres agricoles pendant la saison des récoltes, ce qui les a mis en conflit avec les agriculteurs dans diverses parties du continent.

III. Action sur les causes profondes, prévention et résolution des conflits

13. Les conflits naissants et persistants, qui ont continué de créer et d'aggraver les situations de déplacement, ont fait l'objet d'interventions concertées et collectives menées par diverses parties prenantes, y compris, mais sans s'y limiter, celles

mentionnées ci-dessous. Conformément à son initiative phare Faire taire les armes d'ici 2030, qui s'inscrit dans cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Union africaine a continué de se consacrer à la prévention, la gestion et la résolution des conflits en Afrique. En novembre 2022, ses efforts de médiation ont abouti à la signature d'un accord de cessation des hostilités entre le Gouvernement éthiopien et le Front populaire de libération du Tigré, qui a mis un terme à deux années de conflit.

14. L'Union africaine et les entités régionales ont également renforcé les mécanismes de prévention et de gestion des conflits. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a été mobilisé pour soutenir les efforts de stabilisation dans la région orientale de la République démocratique du Congo, notamment grâce au sommet quadripartite qui s'est tenu à Luanda le 27 juin. Ce sommet a permis de réunir les principaux acteurs régionaux qui soutiennent le pays, à savoir la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est également investi dans plusieurs situations en République centrafricaine, en Somalie et au Soudan du Sud, ainsi qu'au Sahel et dans le bassin du lac Tchad, bien que ne disposant pas d'un financement adéquat, prévisible et durable.

15. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine a encouragé le dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés, afin d'amener ces derniers à renouer avec l'Accord politique de 2019 pour la paix et la réconciliation. Dans une autre région, la troisième Conférence de haut niveau sur la région du Lac Tchad s'est tenue au Niger les 23 et 24 janvier 2023. Elle a contribué à mobiliser des ressources à l'appui des efforts déployés localement pour lutter contre la crise dans le bassin du lac Tchad.

16. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) élaborent des programmes de consolidation de la paix visant à mettre fin à la violence infranationale et aux conflits intercommunautaires dans les zones sensibles. La Mission a déployé des efforts de bons offices et de prévention des conflits avec d'autres parties prenantes et a financé 60 projets à effet rapide pour reconstruire des postes de police, des prisons, des tribunaux judiciaires et des installations de soins de santé, ainsi que d'autres initiatives visant à renforcer la mise en œuvre de l'Accord de paix revitalisé.

17. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a étudié les causes des conflits entre agriculteurs et éleveurs au Tchad, et plus particulièrement les questions relatives au droit à l'alimentation soulevées par les violences intercommunautaire dans le pays. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a effectué des analyses de la paix et des conflits au Cameroun et en Mauritanie afin de comprendre les causes de friction liées à l'accès aux ressources, à l'emploi et aux conditions de travail décentes, qui existent ou pourraient survenir entre les populations déplacées de force et les communautés d'accueil. Dans le nord-ouest du Nigeria, les volets du mécanisme de prévention du PNUD consacrés à la consolidation de la paix et au dialogue ont bénéficié à plus de 104 700 personnes, dont 44 % étaient des jeunes et 30 % des femmes.

IV. Protection

A. Personnes réfugiées et demandeuses d'asile

18. Dans l'ensemble, le droit d'accéder à un territoire pour y demander l'asile a été respecté en Afrique. Dans certains pays toutefois, des décisions juridiques, stratégiques et administratives sont venues restreindre les possibilités d'asile et affaiblir la protection des personnes réfugiées et demandeuses d'asile. Si de nombreux pays accordent le statut de réfugié sur présomption, la procédure de détermination reste lente dans certaines régions d'Afrique. Cette situation a plongé plus de 200 000 personnes demandeuses d'asile dans l'incertitude et les a exposées à des risques croissants, nombre d'entre elles ayant été contraintes de recourir à des stratégies d'adaptation négatives.

19. Plusieurs pays ont pris des mesures progressives pour renforcer et accroître l'espace d'asile. En novembre 2022, le Bénin a adopté une nouvelle loi en la matière, tandis que d'autres pays avançaient dans la réforme de leur régime correspondant. Au Cameroun, le Gouvernement a élaboré une stratégie visant à réduire l'engorgement des demandes d'asile et s'est engagé à améliorer l'équité et l'efficacité des procédures de détermination du statut de réfugié ou de réfugiée. Les mesures d'exemption mises en place ont bénéficié à certaines personnes avant que la cessation du statut de réfugié ou de réfugiée ne prenne effet pour plus de 1 500 Ivoiriennes et Ivoiriens se trouvant au Ghana, en Guinée, au Libéria et au Togo.

20. La SADC a adopté un plan d'amélioration des régimes d'asile nationaux. Il s'agissait de réduire l'arriéré des demandes d'asile dans la région à l'échéance de décembre 2023. Les activités du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ont contribué à protéger des populations vulnérables contre les risques en matière de protection dans certains pays. En Angola, en Afrique du Sud et en Zambie, la mise en œuvre de procédures relatives à l'intérêt supérieur de l'enfant ont contribué à améliorer l'inclusion des enfants réfugiés dans les systèmes nationaux.

21. Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, le Kenya a lancé son Plan Shirika visant à transformer les camps de réfugiés du pays en zones d'installation intégrées.

22. La vulnérabilité des femmes et des filles réfugiées à l'exploitation et aux atteintes sexuelles s'est accrue dans toutes les sous-régions. Dans plusieurs opérations en faveur des réfugiés, les effets conjugués de la sécheresse, du manque de financement et de la réduction des rations alimentaires ont exposé les femmes et les filles à des mécanismes d'adaptation extrêmes. La communauté humanitaire a travaillé d'arrache-pied pour atténuer les risques de violence fondée sur le genre en renforçant les mécanismes de prévention et de riposte et en fournissant des services vitaux aux victimes et aux survivants, notamment aux femmes et aux filles à risque.

B. Personnes déplacées

23. À la fin de 2022, il y avait en Afrique 28 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. La République démocratique du Congo reste le pays où ces personnes sont les plus nombreuses, la plupart d'entre elles résidant dans des zones d'installation et des camps. Le Bureau conjoint des Nations unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a signalé une augmentation des attaques contre les camps de personnes déplacées dans la province de l'Ituri. Au moins six sites ont été touchés en 2022 par des attaques qui ont tué au moins

126 personnes, dont des enfants, et en ont blessé plus de 60 autres. Une quarantaine de personnes ont été tuées dans un camp de personnes déplacées de la même province en 2023.

24. Des allégations généralisées de violences sexuelles à l'égard de personnes déplacées, en particulier des femmes et des filles fuyant des situations de conflit, ont été rapportées. En Somalie, par exemple, le HCDH a constaté une augmentation des enlèvements de groupes de femmes et des violences sexuelles depuis janvier 2023. La Mission d'assistance des Nations unies en Somalie a confirmé huit cas de violences sexuelles liées au conflit commises sur la personne de femmes déplacées, dont des viols et des viols collectifs. La riposte à ces incidents est restée limitée en raison de la peur de représailles, de la stigmatisation, de la sous-déclaration et des restrictions d'accès, ainsi qu'à cause du faible taux d'arrestation et d'engagement de la responsabilité des auteurs.

25. Des cas d'arrestation et de détention arbitraires de personnes déplacées ont également été signalés en République centrafricaine et en Somalie. Le recrutement forcé de mineurs par des groupes armés non étatiques dans les camps de personnes déplacées en République centrafricaine était également un fait préoccupant. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a signalé des cas de retours, de réinstallations et d'expulsions forcés au Nigéria, en République centrafricaine et en Somalie. Les restes explosifs de guerre représentaient également un danger pour les personnes déplacées, notamment en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et ses partenaires ont qualifié de préoccupant l'état de protection de personnes déplacées se trouvant dans des sites de déplacement de certains pays.

26. Certains pays ont toutefois enregistré des évolutions positives. Le Burkina Faso, le Congo, l'Éthiopie, le Mali, le Nigéria, la Somalie, le Soudan du Sud et le Tchad ont engagé des processus visant à incorporer dans leur droit interne la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. Le Nigéria a adopté une politique nationale sur les déplacements internes en 2022.

27. Le Conseiller spécial du Secrétaire général pour les solutions aux déplacements internes a engagé les États membres, le système des Nations Unies, les acteurs du développement et d'autres parties prenantes de premier plan à explorer les voies vers des solutions durables pour les personnes déplacées dans neuf pays d'Afrique. Dans le cadre de partenariats de collaboration, le Groupe directeur chargé d'apporter des solutions à la question des déplacements internes et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont soutenu l'exécution du Programme d'action sur les déplacements internes ainsi que le travail effectué par le Conseiller spécial pour apporter des solutions en la matière dans toute l'Afrique.

28. Au Mozambique, le PNUD a adopté une démarche communautaire éprouvée pour concevoir et réaliser des projets de développement tendant à améliorer les perspectives pour les personnes déplacées et à soutenir les communautés d'accueil. Malgré de nombreuses difficultés, la MINUSS et ses partenaires humanitaires ont aidé le Gouvernement à protéger les civils dans les sites de déplacement. En République centrafricaine, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et les forces de défense nationales ont créé pour les civils des environnements protecteurs où les autorités publiques, les services sociaux et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement pouvaient retrouver leur place. Des efforts similaires, déployés par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali en partenariat avec les autorités nationales, ont permis d'accroître la présence des autorités publiques dans les régions septentrionale et centrale du pays, malgré la

complexité des conditions de sécurité dans le centre du pays et dans la zone frontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

C. Personnes apatrides

29. L'apatridie reste une préoccupation majeure en Afrique, tout comme dans d'autres régions du monde. Des dispositions ont été prises aux niveaux mondial, régional et national pour l'éliminer. Dans le cadre de sa campagne #Jexiste (#IBelong), le HCR a soutenu les efforts déployés en vue de son élimination.

30. En juin 2023, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté d'Afrique de l'Est ont adopté une déclaration en faveur de solutions durables pour les réfugiés en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique. La déclaration comprend un accord de facilitation des voies d'accès à la nationalité pour les personnes nées dans un pays d'accueil, et contribuera ainsi aux efforts de prévention de l'apatridie et de réduction des risques d'apatridie. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la CEEAC ont adopté, au niveau technique, une loi régionale type relative à la détermination de l'apatridie, à la protection des apatrides et à la facilitation de leur naturalisation.

31. Le Libéria a signé, en août 2022, une loi modifiant la loi relative aux étrangers et à la nationalité, à l'effet d'en supprimer les dispositions discriminatoires qui empêchaient les femmes de transmettre leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec les hommes. En octobre 2022, le Bénin a adopté une loi sur le statut des personnes réfugiées et des apatrides. Elle réglementait la protection des apatrides et prévoyait la création d'un organisme national chargé des procédures de détermination de l'apatridie. En janvier 2023, le Gouvernement kényan a officiellement reconnu la citoyenneté kényane des membres de la communauté Pemba et a chargé les autorités compétentes de leur délivrer des documents d'identité. Les Pemba vivaient au Kenya depuis des décennies mais n'en étaient pas moins apatrides. En février 2023, le Nigéria a promulgué une loi visant à protéger les migrantes et les migrants apatrides en instaurant une procédure de détermination de l'apatridie et en facilitant l'accès à des solutions appropriées.

32. La SADC a adopté un plan d'élimination de l'apatridie (2022-2024) afin de doter les lois relatives à la nationalité de garanties tendant à prévenir l'apatridie, à protéger les droits des apatrides et à réduire puis éliminer ce phénomène dans la région. Les lois relatives à la nationalité du Congo, de l'Eswatini, de Madagascar et de la Namibie étaient quant à elles en cours de réforme.

D. Personnes rapatriées et initiatives pour les soutenir

33. Les possibilités de retour volontaire en tant que solution durable sont restées limitées, car peu de crises ont été résolues sur le continent. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, le HCR a collaboré avec le Gouvernement ivoirien à la réintégration de plus de 5 000 rapatriés. À ce jour, plus de 316 000 réfugiés ivoiriens sont rentrés au pays depuis la crise politique de 2010-2011.

34. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a mis en place des activités de résilience et de subsistance pour les rapatriés au Nigéria afin de faciliter leur inclusion et leur intégration socioéconomique, tandis que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) ont uni leurs forces pour lutter contre la malnutrition dans le nord du Nigéria en donnant aux rapatriés les moyens de produire et de distribuer des repas nutritifs à base de céréales et de poisson mélangés localement. Malgré ces efforts, la

sécurité est restée précaire pour les personnes rapatriées dans certaines régions. Une attaque menée par des groupes armés dans l'État nigérian septentrional du Plateau, en novembre 2022, a fait 10 morts et de nombreux blessés parmi ces personnes.

35. En Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique et dans la région des Grands Lacs, un programme conjoint exécuté par l'OIM, le HCR, l'IGAD et la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes a permis à 120 personnes rapatriées d'acquérir des compétences entrepreneuriales, que 105 d'entre elles ont ensuite mises à profit pour créer des entreprises. En Éthiopie et au Soudan du Sud, dans le cadre de l'initiative « Poches d'espoir » (Pockets of hope), le HCR s'est également efforcé d'améliorer les conditions de vie et les possibilités d'emploi des rapatriés ainsi que des membres des communautés locales, et de renforcer les systèmes locaux, les capacités et l'accès aux services.

36. La FAO a mis en œuvre un plan d'intervention face à la crise des moyens de subsistance agricoles pour aider les Mozambicaines et Mozambicains rapatriés, les personnes déplacées et les communautés d'accueil à rétablir leurs moyens de subsistance dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Le Gouvernement mozambicain a également fourni des parcelles de terre à des personnes déplacées pour qu'elles puissent améliorer leurs moyens de subsistance agricoles. Grâce à des initiatives de génération de revenus agricoles et non agricoles lancées au Burundi, l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a soutenu 66 000 femmes et filles et 6 300 hommes, parmi lesquels des personnes rapatriées et des membres de groupes ethniques minoritaires.

37. Près de 21 000 réfugiés burundais sont rentrés volontairement au Burundi, ce qui porte à plus de 230 000 le nombre de retours depuis 2017. Face aux difficultés liées au retour et à la réintégration durables des réfugiés dans ce pays, notamment l'insuffisance des ressources, le Gouvernement burundais et le HCR ont organisé, en novembre 2022, une table ronde pour envisager d'autres mesures de soutien à la réintégration durable des personnes revenues au pays. Cette initiative a débouché sur des recommandations visant à améliorer la coordination et la direction de ces efforts pour les renforcer, sur la transformation de l'actuel plan conjoint de retour et de réintégration des réfugiés en une stratégie plus inclusive et pluriannuelle, et sur la reconnaissance de la nécessité de développer un plan d'action global, à l'échelle régionale, pour une meilleure planification, une mobilisation accrue des ressources et l'inclusion systématique des personnes rapatriées.

E. Personnes voyageant dans le cadre de mouvements mixtes

38. L'Afrique a vu augmenter le nombre de personnes qui voyageaient dans le cadre plus large de mouvements migratoires mixtes, comme de la Corne de l'Afrique et de la région des Grands Lacs vers l'Afrique du Sud, vers l'Afrique du Nord ou vers l'Europe. Ces mouvements ont été marqués par des violations des droits humains dans les pays de transit et de destination. Le départ des pays d'origine est attribué aux violences, à l'insécurité, aux conflits et à la pauvreté.

39. L'OIM et le HCR ont aidé les pays à collecter des données, à fournir des services de protection et à porter assistance aux personnes en situation de mouvements mixtes. En Afrique de l'Ouest, le cadre commun de mobilisation réunissant l'OIM et les Gouvernements nigériens et sénégalais a été finalisé. Il met en place des procédures d'orientation des migrantes et migrants en quête de protection. Entre octobre et décembre 2022, les cas de 11 000 personnes en déplacement ont été examinés, dont plus de 4 000 ont été orientés vers des services de protection. Ces procédures assurent un profilage et une orientation adaptés aux personnes voyageant dans le cadre de mouvements mixtes au départ de l'ensemble du continent vers l'Afrique du Nord et

l'Europe. La plupart d'entre elles empruntent la route de la Méditerranée centrale, notamment à travers la Libye et le Niger. Ce faisant, elles risquent la mort, la détention arbitraire, la torture, le viol, la réduction en esclavage et d'autres actes inhumains. Entre janvier et avril 2023, 77 % des personnes arrivées en Europe avaient emprunté cette route, la plupart ayant quitté le continent par la Libye.

40. À la suite de l'engagement pris lors du Sommet Union africaine-Union européenne de février 2022, les principaux membres de l'équipe de travail tripartite Union africaine-Union européenne-ONU sur la situation des réfugiés et des migrants en Libye se sont réunis à Bruxelles en mars 2023 et sont convenus de faire appel aux autorités libyennes pour qu'elles s'attaquent à ce problème. Le programme d'urgence de départs volontaires de Libye a continué d'être utilisé pour évacuer les personnes réfugiées et demandeuses d'asile en situation de vulnérabilité vers d'autres pays, notamment le Niger et le Rwanda. L'ONU est représentée dans cette entreprise par l'OIM et le HCR.

V. Réponse aux besoins humanitaires

A. Capacité d'intervention humanitaire et obstacles

41. Dans plusieurs pays africains, les conflits armés et les activités de certaines parties à ces conflits ont rendu difficiles l'acheminement de l'aide aux populations touchées ainsi que la protection du personnel et des biens humanitaires. Ce fut le cas au Cameroun, en Éthiopie, au Mali, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan du Sud et au Soudan.

42. En République démocratique du Congo, l'accès humanitaire a été difficile, en partie à cause de la frustration croissante ressentie par les communautés locales à l'égard des acteurs humanitaires. Les actes de violence dirigés contre le personnel humanitaire ont également entravé l'acheminement de l'aide en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Des groupes armés ont enlevé, blessé et tué plusieurs travailleurs humanitaires au Burkina Faso, au Mali, au Niger, au Nigéria, en République centrafricaine et au Soudan.

43. Le pillage généralisé des convois humanitaires et les attaques contre les installations et les biens humanitaires ont mis en évidence la nécessité de protéger les civils pendant les conflits armés. Entre le 15 avril et le 30 juin, l'Organisation mondiale de la santé a confirmé 50 attaques contre des installations et des services de santé au Soudan. Il s'agissait d'attaques contre des installations de soins de santé, des membres du personnel de santé et des fournitures de santé, ainsi que de pillages de bureaux et d'entrepôts. Au Burkina Faso, des convois commerciaux de réapprovisionnement se dirigeant sous escorte vers des zones assiégées ont été attaqués par des groupes armés, compromettant des livraisons vitales. Au Mali et en République centrafricaine, des sites de distribution de l'aide ont été pillés par des groupes armés, privant des centaines de personnes d'assistance. Au Soudan du Sud, des attaques de convois et d'installations humanitaires ont donné lieu à des pillages.

44. Malgré ces difficultés, les partenaires humanitaires sont restés sur place et ont tenu leurs engagements, même dans les zones soumises à des contraintes extrêmes. Dans certains endroits, ils ont bénéficié d'une plus grande flexibilité de la part des donateurs. Au Soudan du Sud, par exemple, le Fonds central pour les interventions d'urgence et le Fonds humanitaire pour le Soudan du Sud ont affecté 19 millions de dollars à la protection de camps de personnes déplacées menacés par d'importantes inondations dans l'État de l'Unité. Les digues entourant des infrastructures vitales ont ainsi été renforcées pour préserver l'accès des communautés et des acteurs humanitaires.

B. Services sociaux de base

Alimentation et nutrition

45. En 2022, l'insécurité alimentaire a affecté la santé et l'état nutritionnel de quelque 4,2 millions de réfugiés et de quelque 10,65 millions de personnes déplacées dans plusieurs pays d'Afrique. Des études nutritionnelles élargies et normalisées menées dans 17 sites au Congo, au Malawi, en République démocratique du Congo, en Zambie et au Zimbabwe entre 2019 et 2022 ont révélé une forte prévalence du retard de croissance chez les enfants, qui pouvait atteindre un taux de 76 % dans certains endroits. En réponse, le PAM a étendu ses opérations à 21 millions de personnes qui en avaient cruellement besoin, dont 6 millions de déplacées et de déplacés en Afrique de l'Ouest, et ce, au moyen de transferts en nature et en espèces, de repas scolaires d'urgence et de traitement et de prévention de la malnutrition. Face à l'insécurité alimentaire et aux contraintes de financement, le PAM s'est concentré sur le lien aide humanitaire-développement-paix pour sauver et changer des vies. En Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique et dans la région des Grands Lacs, le HCR a distribué des aides en espèces à 1,2 million de personnes touchées, dont 86 % étaient des réfugiés ; en Afrique australe, ce sont quelque 55 400 personnes qui ont reçu une aide en espèces pour faire face à leurs besoins alimentaires et nutritionnels.

Éducation

46. L'insécurité, les mauvaises infrastructures et les ressources limitées ont entravé l'accès des personnes réfugiées, rapatriées et déplacées à une éducation de qualité. Près de la moitié des enfants non scolarisés en situation de déplacement, dont quelque 36 millions en situation d'urgence, se trouvaient dans huit pays d'Afrique, dont le Mali, le Nigéria et la République démocratique du Congo. Dans plusieurs pays, le nombre d'élèves par enseignant était nettement plus élevé pour les enfants et les jeunes réfugiés que pour les ressortissantes et ressortissants nationaux. Si les taux de scolarisation des réfugiés aux niveaux secondaire et tertiaire ont légèrement augmenté en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, ils n'étaient malgré tout que de 16 % pour les garçons et de 14 % pour les filles au niveau secondaire en Afrique australe, ce qui est bien en deçà de la moyenne mondiale de 37 %. Les taux de scolarisation au niveau tertiaire atteignaient à peine 3 %. Dans la Corne de l'Afrique, la sécheresse a affecté la fréquentation scolaire et les taux de scolarisation.

Eau, assainissement, hygiène et santé

47. Comme ce fut le cas au Kenya, en République centrafricaine et au Tchad, les partenaires humanitaires ont fourni aux personnes demandeuses d'asile et réfugiées des services de dépistage de la malnutrition, de vaccination, de traitement des affections courantes, de soins prénatals, de déparasitage et d'orientation pour ceux qui avaient besoin d'une hospitalisation ou de soins spécialisés. L'eau, l'assainissement et l'hygiène sont restés des éléments essentiels des interventions en faveur des réfugiés dans la région, en particulier dans les opérations assaillies par des épidémies telles que la rougeole, Ebola et le choléra. À cela s'ajoute que le sous-financement a exposé des millions de personnes à des maladies liées au manque d'eau potable et à la pénurie d'installations sanitaires.

48. Au Cameroun, l'UNICEF a diffusé auprès de 440 000 personnes des informations sur les risques de maladie dans les régions touchées par le choléra, en même temps qu'il intervenait face aux épidémies de choléra et aux inondations au Nigéria. Le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) a apporté une aide et un soutien essentiels aux populations vulnérables, par la distribution de 64 700 trousseaux d'hygiène féminine contenant des produits d'hygiène sanitaire et

menstruelle et d'autres articles de secours à quelque 1,9 million de personnes en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Dans le cadre des interventions d'urgence menées dans les pays touchés par la situation au Soudan, le HCR et ses partenaires se sont employés à améliorer les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, et ce, malgré les déficits de financement qui compromettaient leur capacité opérationnelle de répondre aux besoins les plus critiques des personnes réfugiées en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Tchad.

49. Au Kenya, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a contribué à intégrer la programmation de la lutte contre le VIH dans l'intervention d'urgence. Le Programme a veillé à la disponibilité de services complets de lutte contre le VIH au Burkina Faso, au Kenya, au Malawi, au Mali et au Rwanda. Avec d'autres partenaires de l'ONU, l'ONUSIDA a organisé des ateliers de renforcement des capacités en Afrique, qui ont contribué à combler les lacunes que connaissaient, dans les contextes humanitaires, la prévention du VIH et les mesures prises pour le combattre.

Énergie et environnement

50. Le HCR a élaboré un plan d'action pour le climat et mené ses activités en Afrique de sorte à mettre son action en phase avec les interventions en matière d'environnement, d'énergie et de gestion des déchets. Ses initiatives comprenaient la plantation d'arbres, la remise en état de terres, la sensibilisation à l'environnement, l'amélioration de la gestion des déchets et la transition vers des énergies renouvelables. En Ouganda, la FAO, le HCR et le Gouvernement ont élaboré un plan global de gestion du paysage forestier pour la zone d'installation de réfugiés de Bidibidi afin de promouvoir un approvisionnement durable en bois de chauffage, en bois d'œuvre et en produits forestiers non alimentaires, de remettre en état les terres dégradées et de préserver la biodiversité. Au Nigéria, l'OIM a fait la promotion des briquettes de cuisson comme source d'énergie de substitution pour réduire les dégâts causés à l'environnement et remédier aux pénuries d'énergie de cuisson ; il a distribué des fourneaux économes en combustible à 2 000 ménages et a formé 100 personnes à la production de briquettes.

C. Responsabilité à l'égard des populations touchées

51. Les opérations humanitaires dans la région disposaient de mécanismes de plainte et de retour d'information pleinement fonctionnels, qui témoignaient de l'engagement des acteurs humanitaires à utiliser leur pouvoir de manière responsable en responsabilisant les populations déplacées de force et apatrides et leurs communautés d'accueil, y compris en étant tenus de rendre des comptes par ces dernières. Les mécanismes de retour d'information et les messages antifraude ont été adaptés aux contextes opérationnels particuliers, notamment en recourant à la communication dans la langue locale.

52. L'activation du mécanisme de plainte et de retour d'information du HCR dans les zones et les quartiers accueillant des personnes déplacées à Cabo Delgado, au Mozambique, dans le cadre de la réponse du secteur de coordination et de gestion des camps, en est un exemple marquant. En septembre et octobre 2022, environ 2 000 plaintes liées à divers secteurs ont été reçues, la plupart d'entre elles ayant été déposées par des femmes (58 %). Dans le cadre de ses opérations en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, le HCR a mis en œuvre des solutions numériques pour permettre aux populations déplacées de force d'accéder à l'information et de participer à la prise de décisions.

53. Le PAM a mis en place des mécanismes de retour d'information pour renforcer la participation des communautés et gérer les plaintes, ce qui a permis d'accroître la responsabilisation et d'améliorer la qualité de la réponse pour les programmes exécutés en Afrique de l'Est et de l'Ouest. En Afrique de l'Est, des voies de communication sûres, accessibles et fiables ont été mises à la disposition de plus de 95 800 personnes, tandis qu'en Afrique centrale, des évaluations participatives mettant à contribution 40 000 personnes ont été menées en République centrafricaine et dans d'autres pays. Le HCDH a intensifié ses campagnes de sensibilisation et la surveillance des mécanismes de communication de l'information au Soudan du Sud.

54. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, le FNUAP a soutenu des initiatives visant à améliorer la responsabilisation et à protéger les populations déplacées contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et les risques connexes. Un exemple notable est le recrutement de personnel pour étoffer de tels efforts, promouvoir des initiatives à l'échelle du système et appliquer des méthodes de protection et d'assistance centrées sur les victimes en République démocratique du Congo.

VI. Mesures de soutien et d'autonomisation des communautés

A. Les femmes et les filles

55. Les femmes et les filles sont exposées à diverses menaces fondées sur le genre. Elles sont davantage sujette à la violence, à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, ainsi qu'à l'insécurité alimentaire, leur accès à l'aide vitale risque d'être plus limité et elles doivent souvent s'en remettre à des sources de revenus précaires. Afin de contribuer à leur sécurité et de favoriser leur autonomisation, l'ONU et ses partenaires ont mis en place des programmes éducatifs, des formations professionnelles et des moyens de subsistance. Ils ont également veillé à inclure les femmes dans les processus de prise de décisions, tout en s'efforçant de prévenir et de combattre la violence fondée sur le genre et d'autres risques en matière de protection.

56. ONU-Femmes et le FNUAP ont fourni une assistance et des services aux organisations dirigées par des femmes, ont organisé des réunions de sécurité pour les femmes dans les centres de réfugiés, ont sensibilisé les jeunes filles aux choix de vie sains, ont coordonné des activités visant à promouvoir la protection contre la violence fondée sur le genre et ont amélioré les possibilités d'emploi pour les femmes et les filles. Plus de 26 000 femmes et filles ont ainsi acquis les moyens d'accroître leur employabilité et leur indépendance. Un soutien a également été apporté à 520 organisations dirigées par des femmes, ce qui a contribué à augmenter le nombre de femmes signalant des faits de violence fondée sur le genre et à empêcher que ne surviennent davantage de cas de violence familiale, de grossesses non planifiées et de mariages d'enfants. Le HCR et ONU-Femmes ont soutenu les efforts de prévention et d'intervention au Kenya. Au Nigéria, le FNUAP a lancé une initiative d'habileté numérique et de laboratoire de criminalistique pour aider les survivantes et les survivants de la violence fondée sur le genre à accéder à la justice.

57. Le FNUAP et ONU-Femmes ont fourni des services de santé sexuelle et procréative aux femmes et aux filles en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Ouganda, au bénéfice de quelque 464 000 femmes et filles. Grâce à son projet d'éducation de la deuxième chance, ONU-Femmes a aidé 2 000 femmes et filles au Cameroun à accéder à l'éducation, à trouver de l'emploi et à devenir des entrepreneuses. Au Kenya, ONU-Femmes s'est investie dans la coordination interentités pour l'élaboration d'un plan d'action tenant compte des questions de genre dans les camps de réfugiés.

58. La FAO a construit et équipé 13 centres de transformation du poisson au Nigéria, dont ont bénéficié 350 femmes, et l'OIT a mis sur pied des programmes de formation consacrés à l'entrepreneuriat féminin et aux coopératives agricoles au Cameroun. L'OIT a autonomisé des populations déplacées de force grâce à son partenariat pour l'amélioration des perspectives des personnes déplacées de force et des communautés d'accueil. Dans le cadre de cette initiative, des formations et des ressources ont été fournies pour améliorer les pratiques et la productivité agricoles en Éthiopie, au Kenya et au Soudan. Un millier de groupes d'agriculteurs ont été formés à des pratiques agricoles améliorées et ont pu se procurer de meilleures semences ; 700 membres de coopératives, dont des femmes, ont bénéficié d'activités visant à améliorer la production de fourrage et de miel.

B. Les Enfants, les adolescents et les jeunes

59. Les conflits armés, les déplacements forcés, les changements climatiques et d'autres situations d'urgence continuent de faire croître le nombre d'enfants et de jeunes touchés par les crises dans le monde. Quelque 54 % des 224 millions d'enfants touchés par les crises vivent en Afrique subsaharienne. Les partenaires humanitaires ont fourni une protection et des services aux enfants, aux adolescentes et adolescents et aux jeunes touchés dans la région.

60. En Éthiopie et en République-Unie de Tanzanie, l'UNICEF a investi dans des interventions humanitaires et de développement qui lui ont permis de dispenser un enseignement préprimaire de qualité à 132 900 enfants dans le cadre de programmes formels et non formels destinés aux enfants des personnes déplacées de force et des communautés d'accueil. Au Burundi, l'UNICEF a créé 32 espaces amis des enfants qui ont servi à 99 711 enfants de populations déplacées de force et de communautés d'accueil.

61. L'UNICEF a encouragé des campagnes d'enregistrement des naissances et de vaccination au Burkina Faso, au Burundi, en Éthiopie et au Tchad. Ces campagnes ont permis d'augmenter les taux d'enregistrement des naissances et de délivrer des milliers de certificats de naissance, notamment à des enfants, des adolescentes et adolescents et des jeunes réfugiés et déplacés. Au Burundi, une campagne d'enregistrement tardif des naissances menée conjointement avec le Gouvernement a permis de délivrer des certificats de naissance à 239 000 enfants, dont 32 900 enfants rapatriés. En Éthiopie, la campagne d'enregistrement des naissances a accru de 43 % le taux d'enregistrement de ces faits d'état civil, y compris pour les enfants réfugiés, dépassant ainsi l'objectif fixé de 18 %. La collaboration entre l'UNICEF, le HCR et le PNUD au Tchad a débouché sur un plan d'action visant à accélérer l'enregistrement universel des naissances et à délivrer des certificats de naissance aux personnes réfugiées et déplacées. Grâce à ce plan, 131 700 certificats de naissance ont déjà été délivrés.

62. Dans toute la région, le HCR et ses partenaires se sont également employés à protéger les enfants de la violence et de l'exploitation. Ils ont collaboré avec l'UNICEF pour renforcer les systèmes de protection de l'enfance par la mise en place de dispositions de protection de remplacement et d'une assistance multisectorielle pour les enfants à risque. Le HCR et l'UNICEF ont également uni leurs efforts à ceux de la Communauté d'Afrique de l'Est et de l'IGAD pour renforcer les systèmes de protection de l'enfance et la coordination transfrontalière interentités en matière de protection de l'enfance dans la région.

63. Le HCR, l'UNICEF et le FNUAP ont soutenu des adolescentes et adolescents et des jeunes au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe. Des adolescentes et adolescents réfugiés d'Afrique ont pris part à des forums mondiaux sur des questions

qui les concernaient, notamment le dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de protection et le Sommet sur la transformation de l'éducation. Au Burkina Faso, l'UNICEF a accéléré l'intégration et l'implication des jeunes et des adolescentes et adolescents dans l'exécution des programmes. Entre autres résultats, la campagne de retour à l'école menée par 300 jeunes dans les six régions du pays a touché environ 45 000 personnes.

64. L'OIT s'est associée au Ministère kényan de l'éducation pour améliorer les politiques en matière d'enseignement et de formation techniques, notamment en ce qui concerne la reconnaissance de l'apprentissage antérieur. La finalisation d'un nouveau cadre général en la matière permettra de reconnaître les acquis des réfugiés et leur ouvrira des possibilités éducatives et professionnelles.

65. En République centrafricaine, le FNUAP a dispensé à des jeunes une formation à la consolidation de la paix et à la résolution des conflits. Un concours de conception de jouets a été lancé au Burundi sur le thème de la stimulation des enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère. Les modèles de jouets sélectionnés seront mis au point, produits et testés en 2023 dans trois établissements de santé fournissant des soins et des traitements ambulatoires aux enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère. Le FNUAP s'est également servi du sport pour prévenir la violence fondée sur le genre et améliorer la santé physique et mentale des jeunes réfugiés au Kenya, au moyen du projet intitulé « Play 2 Protect » (joue pour protéger), dont ont bénéficié plus de 1 700 adolescentes et adolescents.

VII. Partage des responsabilités

A. Financement

66. Entre juillet 2022 et juin 2023, le Fonds central pour les interventions d'urgence a alloué 117,9 millions de dollars des États-Unis à des activités destinées à sauver des vies dans neuf pays africains affectés par des déplacements, dont 41,9 millions de dollars provenaient du guichet interventions d'urgence et 76 millions du guichet financement insuffisant. Le rôle du Fonds central pour les interventions d'urgence a été essentiel pour répondre aux besoins humanitaires aigus créés par les nouveaux déplacements de population fuyant la violence au Mozambique, en Somalie, au Soudan et ailleurs. Il a également permis de combler d'importantes lacunes dans l'aide de subsistance aux personnes en situation prolongée de déplacement au Cameroun, au Nigéria, en Ouganda et dans d'autres pays.

67. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 250,8 millions de dollars des États-Unis ont été alloués au titre du fonds de financement commun pour les pays, en réponse aux crises humanitaires au Burkina Faso, en Éthiopie, au Niger, au Nigéria, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud. En outre, en 2022, 73 % des personnes aidées par les fonds avaient été touchées par des déplacements liés à un conflit.

68. En 2023, les opérations du HCR en Afrique nécessiteront un financement de 3,4 milliards de dollars, soit environ 32 % du budget global du Haut-Commissariat. Près de 64 % des fonds alloués aux opérations du HCR en Afrique ont été requis pour faire face aux situations d'urgence existantes en Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique et dans la région des Grands Lacs. Au 30 juin 2023, le budget des opérations en Afrique n'était financé qu'à hauteur de 25 %.

B. Partenariats et collaboration

69. En Afrique australe, le Centre de ciblage et d'excellence pour les programmes conjoints HCR-PAM a lancé un appel à l'action afin d'améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et l'autosuffisance des réfugiés, ainsi que leur participation aux programmes gouvernementaux, tandis que le PNUD et le HCR ont élaboré, par l'intermédiaire du Groupe directeur chargé d'apporter des solutions à la question des déplacements internes travaillant au niveau national pour le Mozambique, une stratégie conjointe de réponse aux besoins prioritaires des personnes déplacées et réfugiées touchées par la crise.

70. En partenariat avec le PAM, la Banque africaine de développement et l'Agence allemande de coopération internationale, et en collaboration avec la Banque mondiale, Le HCR a aidé plus de 2 000 ménages au moyen de projets de subsistance en Angola, au Malawi, au Mozambique, en Zambie et au Zimbabwe. L'UNICEF, le FNUAP et le Conseil danois pour les réfugiés ont collaboré à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles en République démocratique du Congo, au moyen de mécanismes de signalement sûrs et améliorés et d'une aide rapide.

71. En Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique et dans la région des Grands Lacs, la FAO a lancé un programme pluriannuel de restauration des écosystèmes et de gestion durable des forêts à Djibouti, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et en Somalie, en collaboration avec les parties prenantes des autorités publiques locales et nationales et le HCR. Le projet bénéficiera directement à 29 500 personnes déplacées et améliorera la résilience des moyens de subsistance et l'accès à l'énergie, à la nutrition et à l'alimentation dans les situations de déplacement.

72. En septembre 2022, l'OIT et le Centre éthiopien pour le handicap et le développement ont signé un accord qui consiste à donner à 200 personnes handicapées, soit 100 réfugiés et 100 membres de communautés d'accueil de certaines villes de l'État régional de Sumale, la possibilité de développer leurs compétences et d'acquérir des moyens de subsistance. Dans le cadre du partenariat pour l'amélioration des perspectives des personnes déplacées de force et des communautés d'accueil, l'OIT a travaillé avec diverses parties prenantes, notamment les gouvernements, les partenaires sociaux, le monde universitaire et la société civile, afin d'améliorer l'accès à l'éducation, à l'emploi et à la protection des personnes réfugiées et des communautés d'accueil touchées par les déplacements forcés. En Afrique de l'Est, la Direction générale des partenariats internationaux de l'Union européenne et le HCR ont élaboré un programme régional de soutien à l'Initiative de recherche de solutions pour le Soudan et le Soudan du Sud 2023-2024.

73. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, le HCR a collaboré avec le PNUD et d'autres parties prenantes pour faire progresser l'exécution du programme de la Commission du bassin du lac Tchad, en mettant l'accent sur la stratégie régionale de stabilisation. Pour faire avancer encore l'exécution du programme de localisation, un vaste exercice de cartographie a été réalisé afin d'identifier les principales organisations locales de la société civile dans le Sahel central. Ce partenariat a permis une collaboration plus étroite en matière d'initiatives de stabilisation dans la région.

74. Le Centre commun de données sur les déplacements forcés, collaboration entre le HCR et la Banque mondiale, a lancé une enquête phare sur les déplacements forcés au Soudan du Sud en février 2023. Cette initiative permettra à l'UNMISS, à l'équipe de pays de l'ONU, aux partenaires humanitaires et de développement et aux autorités locales sud-soudanaises d'avoir un tableau précis des conditions de vie des communautés d'accueil et des populations réfugiées. Elle fournira également des données et des éléments utiles aux parties prenantes qui conçoivent des programmes inclusifs pour les personnes réfugiées et les communautés déplacées.

C. Dispositifs d'appui

75. Des dispositifs d'appui ont été conçus dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés, en tant que cadre d'engagement de la communauté internationale pour aider les pays d'accueil et les pays d'origine à obtenir le soutien dont ils ont besoin pour faire face aux situations de réfugiés prolongées et à grande échelle. Le HCR soutient l'opérationnalisation de la Déclaration de Yaoundé sur les solutions dans le cadre des déplacements forcés liés à la crise centrafricaine, signée en avril 2022, qui a conduit à la création d'un dispositif d'appui relatif à la situation centrafricaine. Conformément aux dispositions de la Déclaration de Yaoundé, des plans d'action nationaux ont également été élaborés pour faire face à la crise des personnes déplacées en République centrafricaine.

76. Par l'intermédiaire de son Centre de résilience pour l'Afrique, le PNUD a soutenu la plateforme de soutien de l'IGAD sur les déplacements forcés (Support Platform on Forced Displacement) et l'Initiative de recherche de solutions de l'IGAD pour le Soudan et le Soudan du Sud. Ce soutien a été crucial pour s'attaquer aux causes profondes du conflit dans la région. Le PNUD dirige la conception d'une intervention transfrontalière de consolidation de la paix, qui vise à promouvoir la paix et la cohésion sociale parmi les réfugiés sud-soudanais qui rentrent au pays, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et d'autres personnes touchées. Le conflit au Soudan a toutefois eu un impact négatif sur la mise en œuvre de l'Initiative de solutions susmentionnée.

D. Démarches régionales et sous-régionales

77. Outre les efforts déployés au niveau des pays, les entités continentales et régionales continuent de déployer des efforts pour renforcer la protection des personnes déplacées de force et apatrides ainsi que pour soutenir la recherche de solutions pour ces personnes.

78. Lors de sa trente-sixième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba les 18 et 19 février 2023, l'Union africaine a adopté les Statuts de l'Agence humanitaire africaine, facilitant ainsi l'opérationnalisation à venir de l'Agence. Au niveau sous-régional, la CEDEAO a adopté un plan d'action pluriannuel qui constitue une étape essentielle, sur le plan régional, vers la réalisation des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés.

79. En Afrique centrale, les efforts se poursuivent pour finaliser un plan pluriannuel conjoint visant à concrétiser le partenariat axé sur les solutions entre le HCR et la CEEAC, notamment en ce qui concerne l'appui à la plateforme de soutien sur la situation en République centrafricaine et le renforcement du cadre juridique et général de protection dans la région.

80. Le HCR a collaboré avec la Communauté d'Afrique de l'Est en soutien à la finalisation de sa politique régionale de gestion des réfugiés, à la réalisation d'activités dans le cadre de la plateforme de soutien de l'IGAD sur les déplacements forcés, à son Processus de Nairobi et à un plan d'action pour la mise en œuvre par ses États membres des engagements énoncés dans la Déclaration de Kampala sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique. La Communauté d'Afrique de l'Est et l'IGAD, avec le soutien de l'OIT, de l'OIM, du HCR et d'autres partenaires, ont organisé à Kampala, du 13 au 16 juin 2023, une conférence ministérielle sur les solutions durables pour les personnes réfugiées en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique. Dans la déclaration adoptée par la conférence, les ministres ont mis l'accent sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs des déplacement forcé et de rechercher des solutions durables.

81. Le HCR, la Communauté d'Afrique de l'Est et l'IGAD ont entrepris des missions d'évaluation de pays au Burundi, en Éthiopie et au Kenya, dans le cadre du programme régional de la Banque africaine de développement sur l'investissement climatique pour l'autonomisation économique des femmes réfugiées et rapatriées et des femmes des communautés d'accueil. La FAO et l'IGAD ont organisé une conférence sur les crises alimentaires en Afrique de l'Est, qui a débouché sur un appel à l'investissement dans des initiatives transfrontalières, au commerce en faveur de solutions durables et au renforcement de la résilience pour les personnes réfugiées, déplacées et rapatriées. Les délégués des États membres de l'IGAD se sont également engagés à renforcer et à accélérer les efforts qu'ils déploient sur les plans national et régional pour faire face aux crises alimentaires en Afrique de l'Est.

82. Dans le cadre de la réponse côtière à la situation au Sahel, l'UNICEF, le PAM et le HCR ont mis en place un système régional de partage de l'information pour soutenir la stratégie de riposte interentités et sa mise en œuvre dans le nord du Togo pour les personnes réfugiées et déplacées. Ce système a renforcé la mobilisation conjointe des ressources pour répondre aux besoins croissants des populations déplacées. Dans le cadre de son Centre de résilience pour l'Afrique, plateforme innovante qui a fourni les secteurs essentiels nécessaires au renforcement de la résilience aux niveaux local, régional et national, le PNUD a collaboré avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et d'autres entités régionales au renforcement de la résilience des communautés déplacées de force et des communautés affectées par les déplacements en Afrique. Par l'intermédiaire du Centre, le PNUD a également permis des avancées en matière d'analyse des risques et de prévision pour le développement de systèmes d'alerte rapide et d'analyse prédictive.

VIII. Solutions durables et viabilité des solutions

A. Rapatriement et retours volontaires

83. En 2022, le HCR a facilité le rapatriement de plus de 25 500 réfugiés, dont près de 21 000 étaient burundais et un plus petit nombre provenaient de la République démocratique du Congo.

84. Le HCR a facilité le retour de plus de 5 000 réfugiés ivoiriens entre juillet et décembre 2022. Plus de 95 % des réfugiés ivoiriens ayant été rapatriés, des sites d'installation de ces personnes en Guinée et au Togo ont pu être fermés. Le Gouvernement ivoirien a fourni des passeports à celles qui ont choisi de rester au Togo. Un processus similaire est en cours pour les Ivoiriens qui se trouvent au Ghana, au Libéria et au Mali. La mise en œuvre réussie de la stratégie de solutions globales pour les réfugiés ivoiriens a facilité la révocation du statut de réfugié pour ce groupe le 30 juin 2022. Un terme était ainsi mis à une des situations de réfugiés prolongées de la région. En outre, 1 300 réfugiés nigériens vivant dans le nord du Cameroun sont rentrés volontairement en janvier 2023.

85. Le HCR et le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie ont réalisé des enquêtes d'intention et des visites sur le terrain, poursuivant la mise en œuvre des recommandations formulées lors d'une réunion de haut niveau tenue en 2022 sur les mesures à prendre pour assurer la protection et résoudre la situation des populations réfugiées de longue date.

B. Réinstallation et voies complémentaires

86. En Afrique australe, le HCR a recensé 60 000 réfugiés qui avaient besoin d'être réinstallés, alors que seulement 6 500 places étaient disponibles. En 2022, le HCR a réinstallé près de 6 900 personnes, ce qui représente 106 % de son objectif, et plus du double par rapport à 2021. Il a en outre exploré des voies complémentaires, en particulier en matière d'éducation, de mobilité professionnelle et de regroupements familiaux. À la fin de 2022, 27 étudiantes et étudiants réfugiés de cette région ont reçu les premières bourses pour faire des études supérieures en Italie, dans le cadre du programme University Corridors for Refugees (couloirs universitaires pour les réfugiés), qui venait compléter l'Entraide universitaire mondiale du Canada et l'Initiative académique allemande Albert Einstein.

87. Dans la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, 2 056 réfugiés ont été réinstallés en 2022, et 42 ont été accueillis dans des pays tiers par des voies complémentaires. En outre, les dossiers de 3 912 personnes de la région ont été soumis en vue d'une réinstallation, ce qui dépassait le quota régional de 3 597. En 2023, la région a augmenté ses capacités de traitement des demandes de réinstallation et a renforcé les mesures de prévention et la lutte contre la fraude.

88. En Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique et dans la région des Grands Lacs, le HCR a soumis les dossiers de réinstallation de plus de 30 000 personnes, alors que 28 000 places étaient disponibles dans 13 pays.

C. Inclusion, résilience, réintégration et relèvement post-conflit

89. Le HCR et ses partenaires se sont employés à répondre aux besoins des réfugiés et à promouvoir la viabilité de leur situation grâce à des interventions d'inclusion et de résilience, tout en soutenant les activités de relèvement post-conflit.

90. Au Cameroun, l'OIT a effectué une étude des programmes et prestations de protection sociale avec l'aide de l'Agence coréenne de coopération internationale. En Zambie et au Mozambique, le Fonds d'équipement des Nations Unies et des institutions financières locales ont aidé des personnes déplacées de force à accéder aux services bancaires. En Ouganda, dans le cadre de son partenariat pour l'amélioration des perspectives des personnes déplacées de force et des communautés d'accueil, l'OIT s'est alliée à quatre prestataires de services financiers afin d'étendre ces services aux réfugiés et aux communautés d'accueil. Cela a permis à plus de 300 personnes réfugiées de bénéficier de produits financiers améliorés au cours de l'année considérée.

91. Grâce au programme SKILL-UP, l'OIT a facilité la reconnaissance mutuelle des certificats de formation et l'harmonisation des programmes d'études en maçonnerie, plomberie et aviculture au Ghana, au Nigéria et au Togo. Le projet permet aux réfugiés de gagner leur vie et de participer à l'économie locale. Dans plusieurs pays d'Afrique, l'OIT a plaidé en faveur d'une couverture sanitaire universelle pour les personnes réfugiées et déplacées.

92. Le Centre de ciblage et d'excellence pour les programmes conjoints HCR-PAM a permis aux partenaires de continuer de s'occuper des populations les plus vulnérables tout en encourageant l'autonomie des personnes réfugiées au Kenya, en Ouganda, au Mozambique, au Rwanda et au Soudan du Sud. Des activités d'autosuffisance, telles que le jardinage, l'élevage et la création d'autres actifs productifs, ont été mises sur pied au Kenya, en Ouganda et au Rwanda, et il est prévu de les introduire en Éthiopie et au Soudan du Sud. Il est ressorti du suivi effectué au Kenya que les participants qui s'étaient engagés dans des activités d'autosuffisance

avaient un meilleur accès à la nourriture et au revenu et enregistraient un score de diversité alimentaire supérieur de 3,5 % à celui des participants qui n'avaient pas bénéficié du programme. La FAO et ses partenaires ont amélioré la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens de subsistance dans les régions éthiopiennes touchées par les conflits. En outre, au Kenya et en Ouganda, la FAO a intégré les moyens de subsistance des personnes réfugiées dans des chaînes de valeur régies par le marché et a veillé à ce que celles-ci et les communautés d'accueil acquièrent des compétences. Au Malawi et au Zimbabwe, la Banque mondiale finance des programmes d'élevage d'insectes, dont ont bénéficié 86 réfugiés et réfugiées et membres des communautés d'accueil, avec une évaluation de l'impact prévue en 2024. Le Zimbabwe a également affecté 100 hectares de terres à l'agriculture ; un programme de soutien aux agriculteurs en Zambie a bénéficié à 430 personnes, y compris des réfugiés et des membres des communautés d'accueil. En 2022, 3,1 millions de personnes ont bénéficié d'un programme de résilience intégré par le PAM dans plus de 2 800 villages du Burkina Faso, du Mali, de Mauritanie, du Niger et du Tchad.

93. Au Nigéria, le PNUD a reconstruit le village de Ngarannam, dans l'État du Borno, qui avait été dévasté par des actes insurrectionnels en 2014 et 2015. Le PNUD et le HCR ont également lancé une initiative de stabilisation dans le pays. Elle a permis le retour de 27 000 personnes déplacées et a amélioré l'accès à plus de 388 000 personnes déplacées. En République centrafricaine, le PAM met progressivement à exécution des programmes de résilience et de subsistance visant à autonomiser les personnes rapatriées, réfugiées et déplacées.

94. Au Burkina Faso et au Niger, le PAM a contribué à renforcer la cohésion sociale entre les populations déplacées et les communautés d'accueil. La MINUSS a conçu des initiatives pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements et elle a aidé les organismes publics à améliorer la sécurité pour le retour et la réintégration des personnes déplacées. Au Mozambique et au Soudan du Sud, l'OIM et d'autres entités des Nations Unies ont exécuté des programmes visant à renforcer la résilience des communautés et à s'attaquer aux causes profondes des déplacements.

95. Au Soudan du Sud, l'ONUSIDA a préconisé avec succès l'inclusion de services de lutte contre le VIH et la tuberculose dans l'action de santé publique destinée aux personnes réfugiées revenues du Soudan.

IX. Conclusions et recommandations

96. **La décennie écoulée a vu les conflits, les violences, les changements climatiques et les catastrophes naturelles provoquer une augmentation sensible des déplacements forcés en Afrique, accablant les gouvernements et les communautés d'accueil.**

97. **Dans cette perspective :**

a) **Je suis profondément préoccupé par l'aggravation et la persistance de la crise des déplacements en Afrique. Elle a augmenté de près de 70 % au cours des cinq dernières années, principalement en raison d'un doublement des déplacements internes, passés de 14,2 millions au début de 2018 à 28 millions à la fin de 2022. Malheureusement, le conflit que connaît actuellement le Soudan ne fera qu'exacerber cette situation désastreuse. C'est sur cette toile de fond que je félicite la Commission de l'Union africaine d'avoir élaboré un plan d'action décennal de mise en œuvre de la Déclaration de Malabo adoptée en mai 2022, en particulier parce qu'elle met l'accent sur la lutte contre les causes profondes des déplacements et de la crise humanitaire en Afrique. J'appelle à sa mise en œuvre**

rapide. Je félicite également l'Union africaine d'avoir adopté les Statuts de l'Agence humanitaire africaine et j'exhorte les acteurs humanitaires et du développement à soutenir sa prompte opérationnalisation ;

b) Je salue la détermination de l'Union africaine et les efforts déployés dans ce sens par les communautés économiques régionales et autres mécanismes régionaux pour prévenir, gérer et résoudre les conflits, privilégier la réduction des risques de catastrophe et faire face aux effets des changements climatiques. Je lance un appel pour que ces efforts recueillent un soutien international durable ;

c) Préoccupé par l'urgence climatique, en particulier lorsqu'elle est aggravée par un conflit ou qu'elle y mène, je réitère mon appel aux pays pour qu'ils respectent les engagements pris lors des Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, y compris l'Accord de Paris. J'invite également les États d'Afrique à envisager l'adoption de la Déclaration ministérielle de Kampala sur la migration, l'environnement et le changement climatique, de sorte que la mobilité environnementale puisse faire l'objet d'une approche unifiée sur tout le continent ;

d) J'appelle toutes les parties aux conflits à respecter le droit international humanitaire, le droit des droits humains et le droit des réfugiés, notamment en protégeant les civils pendant les conflits armés et en empêchant les violations graves des droits humains. Je redis la nécessité pour les acteurs étatiques et non étatiques de veiller à ce que les acteurs humanitaires soient en sécurité et aient accès aux populations touchées par les conflits et les catastrophes ;

e) Je déplore l'augmentation constante du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et j'exhorte tous les acteurs à contribuer aux efforts de mon Conseiller spécial pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes, conformément à mon Programme d'action sur les déplacements internes ;

f) Je prends acte de la contribution indispensable des femmes et des filles à l'action précoce, à l'inclusion et aux solutions. Je suis toutefois profondément préoccupé par l'escalade de la violence à l'égard des femmes et des filles, en particulier par les faits terribles de violence sexuelle. Je félicite les États qui ont adopté et mis en œuvre des politiques visant à autonomiser les femmes et les filles afin de réduire les inégalités sans cesse croissantes entre les genres et leur persistance dans le contexte des déplacements. Je salue également les initiatives prises pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment les efforts déployés pour veiller à ce que les responsables de ces actes odieux soient dûment tenus d'en rendre compte. J'encourage les États et les acteurs humanitaires et du développement à maintenir des démarches multisectorielles en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, des filles, des personnes âgées et des groupes marginalisés afin de garantir leur inclusion tout au long du cycle de déplacement ;

g) Je prends acte des mesures positives prises dans certains pays pour concrétiser les engagements contractés lors du Forum mondial sur les réfugiés en 2019. J'invite instamment les gouvernements à intégrer les personnes déplacées et apatrides dans les systèmes nationaux, car cela leur permet d'atteindre l'autonomie et de contribuer à la société qui les accueille. J'appelle les États à tirer parti du prochain Forum mondial sur les réfugiés, qui se tiendra en 2023, pour partager leurs pratiques exemplaires et cerner de nouveaux domaines nécessitant des mesures soutien ;

h) Je suis préoccupé par l'écart qui se creuse entre les besoins humanitaires créés par les nouveaux déplacements et les nouvelles situations d'urgence complexes, d'une part, et les fonds disponibles, d'autres part, et je crains que les solutions durables aux déplacements forcés ne soient de plus en plus difficiles à trouver. J'en appelle à la communauté internationale pour qu'elle augmente son soutien afin que le lien aide humanitaire-développement-paix puisse se concrétiser ;

i) J'encourage les États et les autres partenaires à renforcer les systèmes de protection de l'enfance, à assurer l'accès aux services de santé de base et la formation adéquate des travailleurs sociaux et communautaires, à promouvoir l'unité des familles et à développer des approches communautaires qui favorisent le bien-être et la résilience. J'invite instamment les États et les partenaires humanitaires et de développement à redoubler d'efforts pour faire en sorte que les systèmes éducatifs ne soient pas discriminatoires à l'égard des enfants réfugiés, rapatriés et déplacés et qu'ils leur offrent des possibilités d'apprentissage inclusives et de qualité ;

j) Les pays qui comptent un grand nombre de personnes déplacées de force et qui sont également touchés par les conflits sont confrontés à une insécurité alimentaire grandissante en Afrique. Je demande instamment à tous les États, donateurs et partenaires de continuer de soutenir les interventions d'urgence des Nations Unies et de leurs partenaires, y compris les programmes d'assistance alimentaire destinés aux populations vulnérables et aux communautés d'accueil dans le besoin.